

ARRETE DU PERSONNEL : N° 4-2021

ARRETE ETABLISANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE POUR L'ANNE 2021

Le Maire de Val-Fouzon,

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

VU la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2021 est établi comme suit :

NOM DE L'AGENT	GRADE ACTUEL	GRADE D'AVANCEMENT
MAGDELAINE Aurélie	Adjoint administratif territorial principal 2 ^{ième} classe	Adjoint administratif territorial principal 1 ^{ère} classe

Article 2^{ème} : Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de l'Indre** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article 80 de la loi n° 84-53 susvisée.

Article 3^{ème} : Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Fait à Val-fouzon, le 13 janvier 2021
Le Maire ,Philippe JOURDAIN

